



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE
MRC DE PORTNEUF**

Séance extraordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue au lieu ordinaire, lundi le 22 septembre 2014 à 19h00, à laquelle étaient présents ;

Monsieur Pierre Saint-Germain, maire,

Mesdames, Messieurs, Louise Magnan, Ghislain Matte, Guy Germain, Josée Martin et Annie Breau, tous membres du conseil et formant quorum.

M. Serge Deraspe, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Madame Sylvie Drouin (siège # 5) est absente pour maladie.

Il est constaté que les avis aux fins de la tenue de la présente séance, ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil de la manière et dans les délais prévus par la loi.

RÉSOLUTION NO. 2014-09-186

GARAGE & ENTREPÔT
STRUCTURE-VISION : MODIFICATIONS AUX PLANS & DEVIS

CONSIDÉRANT QUE lors de l'appel d'offres, la Municipalité avait demandé des prix selon deux (2) options soit pour une structure à toit plat et pour une structure à toiture à deux (2) versants;

CONSIDÉRANT QUE l'option toiture à deux (2) versants a été retenue;

CONSIDÉRANT QUE cette option nécessite des modifications aux plans et devis de la structure des deux bâtiments;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN MATTE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité de Saint-Ubalde accepte les honoraires additionnels estimés à environ 500 \$ exigés par Structure-Vision pour les modifications apportées aux plans et devis par Stéfan Malinov, ingénieur, datées du 10 septembre 2014.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2014-09-187

FRENECO : DIRECTIVE DE CHANGEMENT NO.1

CONSIDÉRANT QUE les modifications aux plans et devis apportées par Structure-Vision requièrent des correctifs dans la fabrication des éléments de structure pour les deux bâtiments garage et entrepôt;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MME LOUISE MAGNAN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :



QUE la Municipalité de Saint-Ubalde accepte la directive de changement no.1 présentée par Freneco Ltée datée du 10 septembre 2014 pour le garage au montant de 4,222 \$ taxes en sus et du 11 septembre 2014 pour l'entrepôt au montant de 886 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE

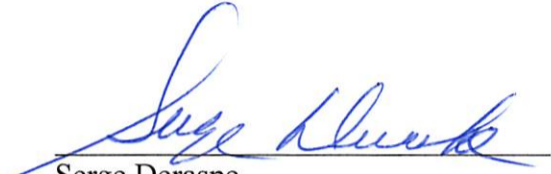
RÉSOLUTION NO. 2014-09-188

FIN DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Il est proposé par M. Guy Germain
Et résolu unanimement :

De lever la présente assemblée.

ADOPTÉE


Serge Deraspe
Directeur général & secrétaire-trésorier


Pierre Saint-Germain
Maire